

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....28

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 07 JUILLET à 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 1^{er} juillet 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 1^{er} juillet 2026 et publiée dans la presse locale.

Étaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, MM. VANARET Florian, LEFEVRE Vincent, BALLANFAT Florent, Mme GARET Sylvie et M. THURAT Benoît formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés :

M. LIMA Emmanuel	mandataire	Mme LEDOUBLE Catherine
Mme EDESA Stéphanie	mandataire	M. PERRARD Didier
Mme KUROWSKI Myriam	mandataire	Mme LEROY Marie-Pierre
Mme OLLIER Graziella	mandataire	M. VANARET Florian

Était absente

Mme GALLERY Alice

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

XXXX

Séance du 7 juillet 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/069***

Avenant n°1 au marché d'entretien des espaces verts et paysagers – Lot n°2 : Entretien des terrains sportifs synthétiques – autorisation à signer

Rapporteur : M. Bruno WARNESSON

Le marché n°2025-06-L2 relatif à l'entretien des espaces verts et paysagers – Lot n°2 : Entretien des terrains sportifs synthétiques a été notifié à l'entreprise EDIVERT le 13 aout 2025. Le marché se présente sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum et un maximum par période.

Les prestations du marché sont rémunérées sur la base des prix figurant au bordereau des prix unitaires (BPU), appliqués aux quantités réellement commandées et exécutées, dans la limite du montant maximum par période de 10 000 € HT.

Dans le cadre de l'exécution du marché précité, il apparaît nécessaire de compléter le bordereau des prix unitaires par l'ajout d'un prix nouveau correspondant à une prestation non prévue initialement.

Il s'agit du prix suivant : Plus-value au prix 2.1 pour apport de granulat SBR sans fourniture. Les granulats seraient fournis par la collectivité et ce nouveau prix ne rémunérerait que la mise en œuvre.

Cette modification n'a aucune incidence sur le montant maximum du marché. Les prestations demeurent rémunérées sur la base des quantités réellement commandées et exécutées, dans la limite du montant maximum de 10 000 € HT par période.

En conséquence, le montant maximum du marché demeure inchangé et l'économie générale du contrat n'est pas modifiée. Les dispositions relatives à la consultation préalable de la Commission d'appel d'offres pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 % du montant du marché ne trouvent donc pas à s'appliquer.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants ;

- D'APPROUVER la passation de l'avenant référencé ci-dessus prévoyant l'ajout d'un prix nouveau au BPU ;
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces afférentes.

Séance du 7 juillet 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/069***

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et écouté les interventions de Mme Sylvie GARET et de Mme Catherine LEDOUBLE, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour) :

- **ADOpte le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA


Catherine LEDOUBLE

- Signé par Catherine LEDOUBLE (COMMUNE
DE SAINT ANDRE-LES-VERGERS),
la Maire
le 10/07/2026 à 08:45:51
- Ref:11376028-17174906-1-D